

## COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2019

### FINANCES

### BUDGETS PRIMITIFS 2019 – PUBLIC ET PRIVE

#### ANNEXE : INFORMATIONS FINANCIERES

Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est également jointe afin de permettre aux citoyens d'appréhender les principaux enjeux et données financières de ce budget primitif.

Le SIOM vote deux budgets :

- ✓ l'un dit « public » pour les activités liées aux déchets ménagers des adhérents adossées à la fiscalité,
- ✓ l'autre dit « privé » pour les activités de nature industrielle et commerciale : traitement des ordures ménagères de non adhérents ainsi que de déchets industriels, ventes de chaleur, ... toutes prestations qui, sauf cas particulier, ne peuvent être couvertes par la fiscalité,

Pour les besoins de la présentation de l'analyse financière, ces deux budgets sont consolidés.

#### *Situation financière du SIOM (consolidée)*

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	Pré CA 2018	BP 2019
Recettes fonct.	32 129k€	33 880k€	36 745k€	34 422k€	30 374k€
Dépenses fonct	23 583k€	28 396k€	27 814k€	27 506k€	29 254k€
<b>Epargne de gestion</b>	<b>8 546k€</b>	<b>5 484k€</b>	<b>8 931k€</b>	<b>6 916k€</b>	<b>1 120k€</b>
Charges financières	764k€	702k€	619k€	543k€	491k€
<b>Epargne brute</b>	<b>7 782k€</b>	<b>4 782k€</b>	<b>8 312k€</b>	<b>6 373k€</b>	<b>629k€</b>
Part des recettes	24.22%	14.11%	22.62%	18.51%	2.07%
Remb. capital	1 450k€	1 587k€	1 549k€	1 462k€	1 250k€
<b>Epargne nette</b>	<b>6 332k€</b>	<b>3 195k€</b>	<b>6 763k€</b>	<b>4 911k€</b>	<b>-621k€</b>
Part des recettes	19.71%	9.43%	18.41%	14.27%	
Dépenses invest.	1 426k€	843k€	1 739k€	1 031k€	19 614k€
Recettes invest.	367k€	306k€	925k€	212k€	585k€
Résultat antérieur	5 410k€	10 683k€	13 341k€	19 290k€	23 382k€
<b>Solde net</b>	<b>10 683k€</b>	<b>13 341k€</b>	<b>19 290k€</b>	<b>23 382k€</b>	<b>3 732k€</b>
Encours de la dette	16 471k€	15 072k€	13 523k€	12 061k€	10 811k€
Capacité de désendettement (année)	2.12	3.15	1.63	1.89	17.19

Le compte administratif 2015 est exécuté sur l'ancien périmètre du SIOM.

Le compte administratif 2016 comprend les dépenses et les recettes réalisées sur le budget de la Communauté Paris-Saclay et le SIOM élargi au 4 communes du SIRM.

Les recettes de fonctionnement permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement, le remboursement de la dette et d'investir. L'épargne nette est la part de recette de fonctionnement restant pour financer les dépenses d'investissement soit 4 911 k€ en 2018.

Pour mémoire, les recettes de fonctionnement de 2017, d'un montant de 36 745 k€, comprennent des recettes exceptionnelles pour un montant global de 2 407 k€ correspondant aux versements de la société Certinergy. Hors ces recettes de CEE, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 34 338 k€ et l'épargne nette à 4 356 k€.

Le SIOM a fait le choix baisser la fiscalité et donc de financer ses investissements par les excédents cumulés. La prévision 2019 fait ainsi ressortir des recettes de fonctionnement de 30 374 K€ et des dépenses de fonctionnement, hors dettes, de 29 254 k€.

### **Ratios financiers du budget principal « public »**

Entre 2016 et 2019, le ratio « Produit de la TEOM / Population » passe de 115.31 € / habitant à 98.38 € soit une baisse de 17.43 € par habitant (-15%). En parallèle, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 14.68 € (+11.57 %) pour atteindre 141.53 € par habitant en 2019.

Ratios	2016	2017	2018	2019
Populations	203 371	205 328	206 382	207 764
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	126.85 €	141.00 €	141.90 €	141.53 €
Produit de la TEOM / Population	115.31 €	114.35 €	107.96 €	98.38 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population	174.31 €	178.49 €	193.90 €	190.28 €
Dépenses d'équipement brut / Population	4.19 €	43.12 €	49.61 €	52.26 €
Encours de la dette / Population	27.68 €	27.41 €	23.05 €	19.19 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	6.15 %	6.22 %	6.18%	6.43 %
Dép. réelles fonct. et remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	75.18 %	81.37 %	75.16 %	75.77 %
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	2.40 %	24.16 %	25.59 %	27.46 %
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	15.88 %	15.36 %	11.90 %	10.09 %

## Les recettes issues de la TEOM

Le produit fiscal du SIOM en 2019 baisse de -9.73 % par rapport à 2018 soit de 2 202 133 €.

Les taux de TEOM 2019 par commune, sont les suivants :

Villes	Population	PRODUIT 2018				PRODUIT 2019							
		Bases définitives	TEOM		Particip	Bases revalorisé	Particip	Coût du service (2)		Excédent réparti (3)	Coût service - excédent (2-3)	Taux	% Evol
			Montants	Taux				Montants	Taux				
Bures-sur-Yvette	9 875	15 043 523	1 072 603	7,13%		15 389 524		1 060 999	6,89%	118 500,00	942 499,00	6,12%	-1,01%
Gif-sur-Yvette	21 571	37 655 212	2 485 244	6,60%		38 521 282		2 413 156	6,26%	258 852,00	2 154 304,00	5,59%	-1,01%
Gometz-le-Chatel	2 610	3 266 543	322 081	9,86%		3 344 940		312 188	9,33%	31 320,00	280 868,00	8,40%	-1,46%
Igny	10 335	15 537 888	1 277 214	8,22%		15 957 411		1 228 288	7,70%	124 020,00	1 104 268,00	6,92%	-1,30%
Orsay	17 011	30 534 294	1 896 180	6,21%		31 206 048		1 907 639	6,11%	204 132,00	1 703 507,00	5,46%	-0,75%
Palaiseau	34 954	65 564 562	3 514 261	5,36%		67 334 805		3 487 323	5,18%	419 448,00	3 067 875,00	4,56%	-0,80%
Saclay	4 021	6 837 872	433 521	6,34%		7 125 063		430 760	6,05%	48 252,00	382 508,00	5,37%	-0,97%
St Aubin	721	1 973 811	85 663	4,34%		2 017 235		90 368	4,64%	8 652,00	81 716,00	4,05%	-0,29%
Vauhallan	2 081	2 647 676	264 503	9,99%		2 705 925		264 907	9,79%	24 972,00	239 935,00	8,87%	-1,12%
Villiers le Bâcle	1 265	1 584 675	148 643	9,38%		1 619 538		149 240	9,21%	15 180,00	134 060,00	8,28%	-1,10%
Champlan	2 844	6 779 317	340 322	5,02%		6 928 462		362 143	5,23%	34 128,00	328 015,00	4,73%	-0,29%
Chevreuse	5 812	11 181 265	685 412	6,13%		11 438 434		694 095	6,07%	69 744,00	624 351,00	5,46%	-0,67%
Longjumeau	21 838	33 819 092	2 255 73	6,67%		34 563 112		2 271 829	6,57%	262 056,00	2 009 773,00	5,81%	-0,86%
Les Ulis	25 031	50 536 340	2 289 296	4,53%		51 648 139		2 298 908	4,45%	300 372,00	1 998 536,00	3,87%	-0,66%
St Rémy-les-Chevreuse	7 956	16 906 482	1 060 036	6,27%		17 295 331		1 047 621	6,06%	95 472,00	952 149,00	5,51%	-0,76%
Villebon-sur-Yvette	10 645	29 912 444	1 020 014	3,41%	100 000	30 570 518	50 000	1 169 216	3,67%	123 704,00	1 045 511,00	3,42%	0,01%
4 Communes SIRM	26 862	44 535 152	3 208 010	7,24%		45 558 881		3 253 431	7,14%	134 310,00	3 118 586,00	6,85%	-0,39%
Villejust	2 332	5 831 463	282 826	4,85%		5 965 587		298 952	5,01%	27 984,00	270 968,00	4,54%	-0,31%
<b>Totaux</b>	<b>207 764</b>	<b>380 147 611</b>	<b>22 641 562</b>	<b>5,97%</b>	<b>100 000</b>	<b>389 190 235</b>	<b>50 000</b>	<b>22 694 563</b>	<b>5,83%</b>	<b>2 305 134,00</b>	<b>20 439 429,00</b>	<b>5,23%</b>	<b>-0,73%</b>

Pour mémoire, le taux moyen national en 2017 de la TEOM était de 9.20 % sur l'ensemble des collectivités et de 8.50 % sur l'ensemble des syndicats.

La Loi de Finances 2018 a introduit une revalorisation des bases fiscales selon l'inflation constatée sur l'année précédente. Pour 2019, la revalorisation des bases est de 2.20 %.

Le SIOM souhaite à nouveau baisser les taux de la TEOM. Ainsi, le coût du service, évalué pour 2019, est abaissé de 2 305 k€ pour déterminer le nouveau taux de la TEOM. Le taux baissera au minimum de 0.29 % pour chaque commune.

Seul le taux de la TEOM de Villebon-Sur-Yvette augmente en raison de la diminution progressive de la contribution communale.

Les taux de la TEOM sont votés par la Communauté Paris-Saclay et la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse sur proposition du SIOM.

## **Les projets 2019**

### Implantation de conteneurs enterrés

Pour 2019, le SIOM va poursuivre son action d'implantation de conteneurs enterrés sur son territoire proposé depuis 2015. En 2018, 14 conteneurs enterrés supplémentaires ont été implantés et mis en service : 5 conteneurs d'ordures ménagères, 4 conteneurs d'emballages et 4 conteneurs à verre.

Au 31 décembre 2018, le parc compte 63 conteneurs d'ordures ménagères, 65 conteneurs d'emballages et 44 conteneurs à verre. En 2019, le SIOM envisage d'implanter 30 conteneurs ordures ménagères, 30 conteneurs emballages et 20 conteneurs verre pour un total prévisionnel de 820 000 €.

### Déchèterie Ressourcerie

La déchèterie ressourcerie sera située sur le quartier de la ZAC de l'école Polytechnique à la frontière des communes de Saclay, Vauhallan et Palaiseau. L'EPAPS met à disposition un terrain d'une superficie de l'ordre de 7 500 m<sup>2</sup>.

Cette nouvelle déchèterie doit accueillir les professionnels qui sont actuellement refusés pour raison de saturation de la déchèterie de Villejust ainsi que les établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui viendront s'implanter sur le plateau. La ressourcerie, qui est une structure adaptée aux principes de l'économie sociale et solidaire, sera installée à proximité de la déchèterie à l'exception de l'espace de vente.

La ressourcerie sera pilotée par La Collective qui est un Groupe Economique Solidaire.

Il est envisagé une déchèterie à plat pour un coût de la construction estimé à 4 200 000 € TTC. Cette nouvelle déchèterie accueillera environ 39 500 visites par an pour 4 420 tonnes de déchets collectés à l'horizon 2030 (6 630 tonnes avec la collecte des déchets provenant des professionnels).

Des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Régional et de l'ADEME, un emprunt est envisagé à hauteur de 20 % et le reste sera financé en autofinancement.

Le coût net de fonctionnement de la déchèterie est évalué à 500 000 € par an.

### Travaux d'accès du site de Villejust

Les travaux sont en voie d'achèvement. Ils devraient être réceptionnés en mars 2019. Les modalités d'accès des personnes à mobilité réduite au poste de contrôle ont dû être revues : création d'une plateforme élévatrice à la place d'une rampe d'accès, ce qui a entraîné la modification des travaux prévus dans le cadre du lot 6 (modification de l'accès au poste de contrôle).

Le coût de l'opération (études, travaux, matériel, mobilier...) est d'environ 188 000 €.

### Projet de pré-collecte, collecte et traitement des biodéchets

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les structures produisant plus de 10 T de biodéchets par an, doivent les trier à la source en vue d'une valorisation organique.

Les biodéchets sont les déchets alimentaires d'origine végétale et animale et les déchets de jardin.

Le bureau d'étude AJBD-Citexia a été mandaté depuis juin 2016 afin d'étudier la faisabilité technique et financière du service.

La 1<sup>ère</sup> phase de l'étude a permis de recenser les producteurs potentiellement concernés et le gisement collectable.

Les potentiels gros-producteurs concernés sont : les marchés forains, les restaurants (scolaires, d'entreprises, traditionnels, rapides), les grandes et moyennes surfaces et industries.

Les résultats du diagnostic :

- Gisement collectable de biodéchets (producteurs déjà collectés par le SIOM) : 1 380 T pour 53 producteurs,
- Gisement tous producteurs confondus (même ceux non collectés par le SIOM) : 115 producteurs avec un gisement de 3 333 T.

Actuellement, le coût du service (pré-collecte au traitement) est estimé en 250 000 et 300 000 € par an.

Une expérimentation est lancée depuis novembre 2018 auprès de 5 producteurs permettant de collecter 5.65 tonnes de bio-déchets, et sera poursuivie en 2019 par la mise en place de ce service à destination des gros producteurs de plus de 10 tonnes.

#### Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC)

La participation de l'ADEME pour le PLP est transformée en contrat d'objectifs.

Le SIOM s'est positionné sur 3 indicateurs. Le premier objectif consiste à réduire la quantité des déchets ménagers et assimilés de 10% par rapport à 2010. Le second consiste à améliorer le taux global de valorisation matière, organique et énergétique et le troisième, à engager des démarches d'Economie de la Fonctionnalité.

Indicateur 1 :

Année	2010	2016	2018	2019	2020
Quantité DMA en kg/hab *	521,7	509,4	488,0	480,0	470,0
Taux de réduction par rapport à 2010		-2,4%	-6,5%	-8,0%	-10,0%

\*intègre les tonnages des 4 communes du SIRM et de la déchèterie de Villejust.

Indicateur 2 :

	2016	2017	2018	2019	2020
Valorisation organique et matière	30%	36%	43%	49%	55%
Valorisation énergétique	64%	59%	53%	48%	42%
Total valorisation	95%	96%	96%	97%	97%
Enfouissement	5%	5%	4%	4%	3%

Indicateur 3 :

Projet d'Ecologie Industrielle et Territoriale				
		2018	2019	2020
IR 4	niveau 1 : le nombre de projets EIT engagés sur le territoire (cumulés depuis 2018)	1	2	3
	niveau 2 : le nombre d'acteurs impliqués dans chaque projet EIT (cumulés depuis 2018)	2	4	6

Le dispositif du CODEC prévoit un financement afin d'assurer la mise en œuvre des actions.

- Année 1 : montant forfaitaire de 135 000 €
- Année 2 : montant forfaitaire de 135 000 €
- Année 3 : montant variable pouvant atteindre un maximum de 180 000 €.

Les 2 premières années, ne sont pas conditionnées sur l'atteinte des objectifs, le SIOM recevra donc obligatoirement 270 000 €. Cependant, le financement de la 3<sup>ème</sup> année est conditionné selon l'atteinte des objectifs, un minimum de 60% de l'objectif fixé pour chacun des 3 indicateurs est nécessaire afin d'obtenir une partie de la part variable, et au-delà de 60%, le meilleur résultat obtenu parmi les 3 indicateurs sera retenu pour le paiement de cette part.

Au total, le SIOM pourra recevoir jusqu'à 450 000€ et un minimum de 270 000€ s'il n'atteint pas les objectifs de la 3<sup>ème</sup> année.

Ces montants seront affectés aux actions de réduction des déchets. Le budget prévisionnel jusqu'en 2020 est réparti comme suit :

<b>TYPE DE DEPENSE</b>	<b>MONTANT PREVISIONNEL EN € HTR</b>
ACTIONS DE PREVENTION	204 000
COMMUNICATION	18 000
FRAIS PERSONNEL PREVENTION	228 000
<b>TOTAL</b>	<b>450 000 € TTC</b>

Les engagements du SIOM se traduisent dans les actions suivantes :

- Compostage et lombricompostage
- Opération de broyage
- Distribution de poules
- Collecte sélective des déchets alimentaires des gros producteurs (de plus de 10 tonnes par an),
- Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire auprès du grand public, des scolaires et des professionnels,
- Eco-exemplarité par la mise en place d'une démarche auprès des services du SIOM, lors d'évènement organisés par les villes de son territoire et sur les Centres Techniques Municipaux,
- Réemploi avec un renforcement du maillage des bornes textiles, la création d'atelier de réparation et l'ouverture d'une déchèterie-ressourcerie
- Opération foyer témoin : des habitants s'engagent sur la mise en place d'éco-geste en faveur du tri et de la prévention (mesures des déchets produits, analyse et mise en place des actions au niveau des foyers)
- Lancement d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) sur la ZAC de Courtabœuf en partenariat avec la CPS et la CCI.

En 2016, la Communauté Paris-Saclay (CPS) a présenté sa candidature pour un projet d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sur la zone d'activités de Courtabœuf. Retenue par la Chambre des Commerces et de l'Industrie de l'Essonne, la CPS a associé le SIOM pour piloter ce projet, ayant la compétence en matière de gestion des déchets sur les 3 communes de la ZAC de Courtabœuf (Les Ulis, Villebon-sur-Yvette et Villejust).

Ce projet d'EIT a pour objectif de faire émerger des synergies inter-entreprises, sur différentes thématiques telles que l'énergie, l'eau, les déchets, les transports, les services ou les équipements.

Par ailleurs, le Siom souhaite promouvoir la mutualisation des services qu'il met à la disposition des entreprises, comme la distribution sur la ZAC de Courtabœuf de chaleur produite par son usine d'incinération ou le service d'élimination des déchets assimilés financé par la Redevance Spéciale.

### Schéma directeur (budget annexe M4)

Le SIOM est propriétaire du réseau de chaleur alimentant la zone de Courtabœuf et la commune des Ulis. Il en a confié l'exploitation par voie de délégation de service public par concession à la société Dalkia. En tant que propriétaire du réseau de chaleur, le SIOM est assujéti aux dispositions de l'article 194 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui rend obligatoire la réalisation d'un schéma directeur pour les collectivités propriétaires d'un réseau de chaleur au 1/01/2009, et ce, avant le 31/12/2018.

Le schéma directeur, réalisé en 2018, a permis d'identifier un levier d'optimisation de fourniture de chaleur par l'UVE au réseau, par la mise en place d'un dispositif de stockage thermique.

Ainsi, le stockage thermique permettrait de valoriser plus de MWh de chaleur, en stockant de l'énergie sous forme d'eau chaude pendant la journée, lorsque l'UVE produit plus de chaleur que n'en consomme le réseau, et de restituer cette chaleur lors des périodes de fortes consommations (le matin, entre 6h et 9h et le soir, entre 17h et 20h).

Le SIOM souhaite approfondir cette solution à travers la réalisation d'une étude complémentaire en 2019 car le stockage en eau surchauffée est techniquement très contraignant. Elle a pour objectif d'étudier la faisabilité technico-économique de la mise en place de ce système de stockage. Son coût est estimé à 25 k€.

Par ailleurs, si la faisabilité du projet est avérée, il nécessitera, en premier lieu, l'acquisition d'un terrain afin d'y construire la cuve de stockage. Le coût du projet hors terrain est estimé à 1 300 k€.

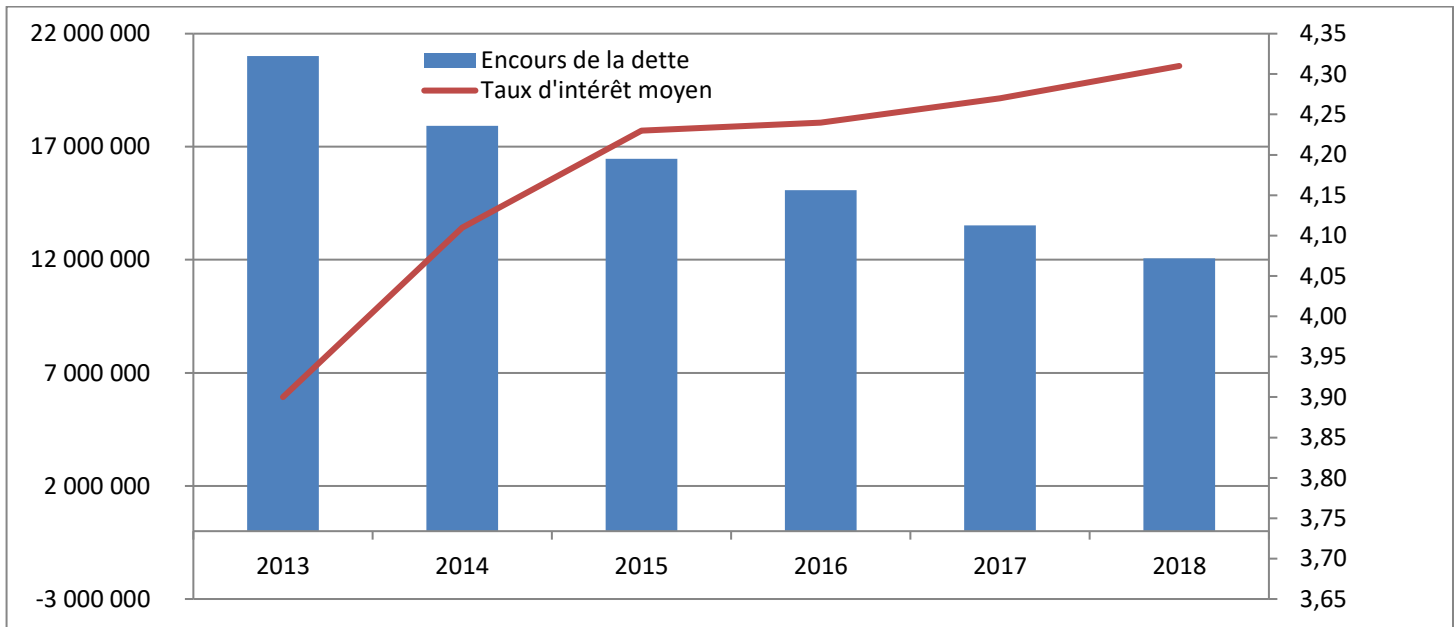
Des projets d'extension du réseau sont possibles sur la zone de Courtabœuf 10 et le projet « Cœur de Parc ». Le coût de ces extensions est estimé à 2 510 k€.

## DETTES

L'encours de la dette au 31/12/2018 s'élève à 3 987 639 € pour le « secteur public » et à 8 073 132 € pour le « secteur privé », soit un encours global de 12 060 771 €.

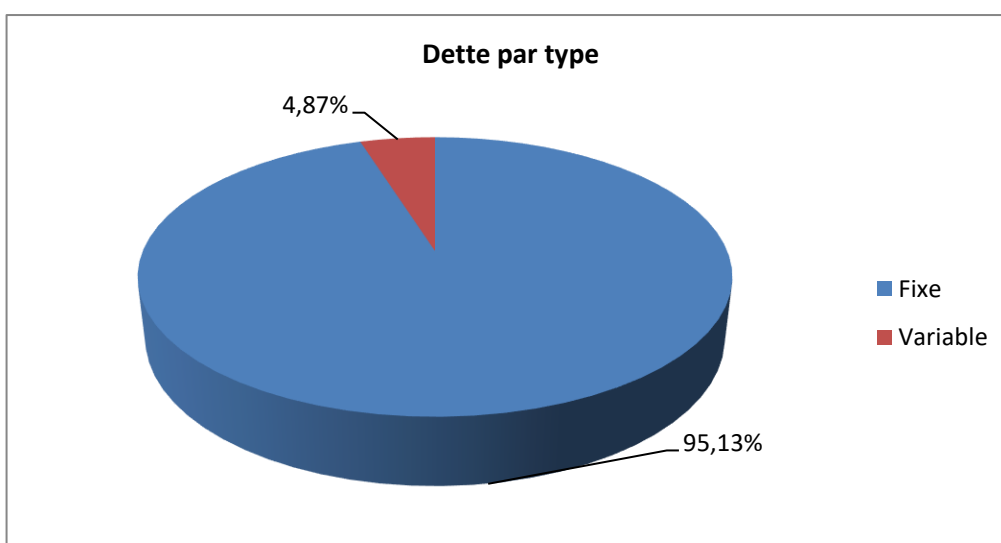
Depuis plusieurs années, le SIOM se désendette en préconisant l'autofinancement pour financer les investissements.

Encours de la dette au 31/12



Plus de 95 % de l'encours de la dette est sur des contrats à taux fixes avec un taux moyen de 4.53 %. L'encours de la dette est « sécurisé » par les contrats en taux fixe, toutefois le SIOM bénéficie très peu des opportunités de baisse des taux. La part des contrats à taux variable représente 4.87 %.

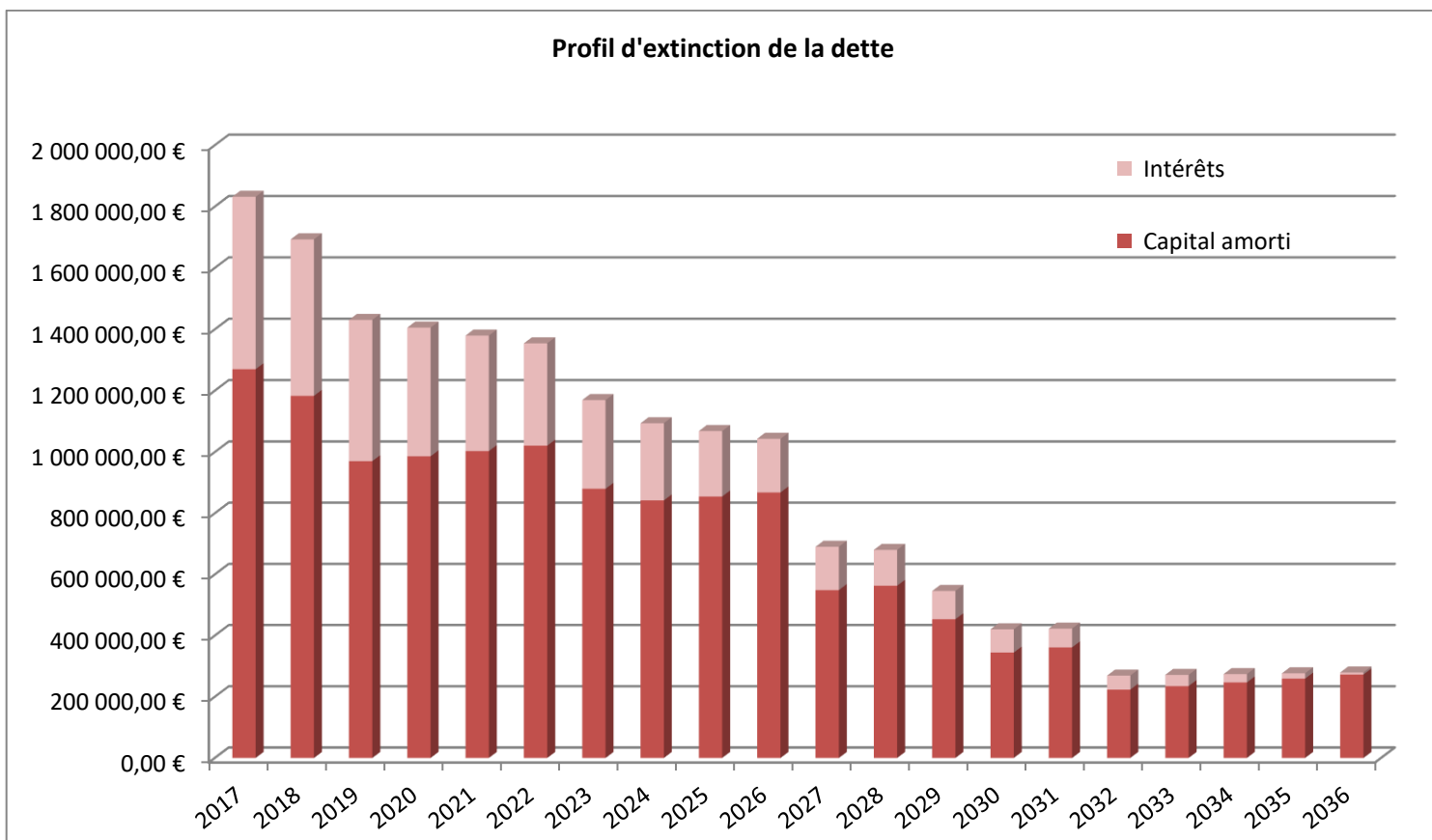
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	11 473 271 €	95,13%	4,53%
Variable	587 500 €	4,87%	0,00%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>12 060 771 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>4,31%</b>



La typologie de l'encours de dette du SIOM laisse peu de possibilité aux réaménagements. Les contrats à taux variable sont très favorables avec des marges bancaires inférieures à 1%. Avec un taux moyen de 4.53 %, les contrats à taux fixe offrent également peu de possibilité de réaménagement. Les pénalités s'élèvent entre 360 000 € et 930 000 € selon les contrats.



Profil d'extinction de la dette sans mobilisation de nouvel emprunt :



L'encours de la dette, qui était de 13 143 k€ en 2011, s'élèvera à environ 9 962 k€ en 2020 pour atteindre 5 230 k€ en 2025.

Aucun emprunt n'a été mobilisé depuis 2011, le SIOM se désendette.

### Capacité de désendettement

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Epargne brute	7 782k€	4 782k€	8 312k€	6 373k€
Encours de la dette	16 471k€	15 072k€	13 523k€	12 061k€
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	<b>2.12</b>	<b>3.15</b>	<b>1.63</b>	<b>1.89</b>

La capacité de désendettement est de 2 à 3 ans depuis 2014.

Pour mémoire, le seuil de surveillance est fixé à 11 ans et le seuil d'alerte à 15 ans.

## **Prospective 2017-2022**

Le budget 2019 consolidé est estimé à 29 745 k€ en dépenses de fonctionnement et à 30 374 k€ en recettes de fonctionnement.

Certains postes varient en 2019, notamment les dépenses et les recettes de la station GNV qui sont en baisse dans l'attente des livraisons des bennes hybrides de collecte des déchets ménagers prévues au 2<sup>ème</sup> semestre 2019.

Une expérimentation sur la collecte et le traitement des bio-déchets est lancée en partenariat avec des producteurs volontaires pour un coût estimé à 89 k€.

Les investissements pour 2019 sont évalués à 19 614 k€. Cette somme comprend notamment les projets suivants :

- Déchèterie ressourcerie : 6 200 000 €
- Implantation de colonnes enterrées : 820 000 €
- Acquisition de bacs : 550 000 €
- Réfection du parking BOM : 500 000 €
- Fournitures des systèmes embarqués RS : 358 000 €
- Mise en sécurité de la déchèterie de Villejust : 250 000 €
- Travaux divers sur le site : 200 000 €
- Proposition d'amélioration de l'UVE : 200 000 €
- Acquisition d'un terrain sous-station : 170 000 €
- Achat d'un compacteur : 150 000 €
- Travaux d'étanchéité des toitures : 120 000 €
- Logiciel de suivi des indicateurs UVE : 107 500 €
- Acquisition de 12 armoires DMS : 100 000 €
- Tables de tri pour la collecte des bio-déchets (équipement des écoles) : 54 000 €

A partir de 2020, les dépenses de fonctionnement intègrent les coûts de collecte et de traitement des Bio-déchets sur une année complète soit 150 000 € supplémentaires. En 2021, ce sont les dépenses fonctionnement de la nouvelle déchèterie qui sont rajoutées pour 500 k€.

Hors développement de ces nouveaux services, les dépenses de fonctionnement évoluent de 0.9% par an entre 2018 et 2022 suivant ainsi les orientations de la loi de programmation 2018-2022.

	BP 2018	CA 2018	BP 2019	% Evol BP18 /BP19	% variation 19/20	2020	% variation 20/21	2021	% variation 21/22	2022
<b>Charges à caractère général</b>	<b>28 445k€</b>	<b>25 724k€</b>	<b>27 033k€</b>	-5,0%	1,0%	<b>26 191k€</b>	1,2%	<b>27 005k€</b>	1,2%	<b>27 329k€</b>
Collecte	13 388k€	13 304k€	13 186k€							
Traitement des déchets incinérables	7 980k€	6 997k€	6 980k€							
Traitement : végétaux, encombrants, Bio-déchets	1 288k€	795k€	930k€							
Traitement : emballages journaux	2 100k€	1 791k€	2 215k€							
Prévention	131k€	60k€	242k€							
Autres charges à caractère général	1 452k€	1 112k€	1 518k€							
Redevance spéciale	101k€	85k€	106k€							
CTM	526k€	347k€	480k€							
Déchèteries	919k€	765k€	956k€							
Valorisation énergétique	262k€	158k€	242k€							
Exploitation GNV	298k€	310k€	178k€							
Dépenses de personnel	<b>1 809k€</b>	<b>1 643k€</b>	<b>1 890k€</b>	4,5%	0,2%	<b>1 894k€</b>	0,1%	<b>1 896k€</b>	0,1%	<b>1 898k€</b>
Autres charges de gestion courante	<b>254k€</b>	<b>139k€</b>	<b>331k€</b>		0,1%	<b>331k€</b>	0,1%	<b>331k€</b>	0,1%	<b>331k€</b>
Charges financières	<b>557k€</b>	<b>543k€</b>	<b>491k€</b>	-11,8%		<b>450k€</b>		<b>400k€</b>		<b>350k€</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>31 065k€</b>	<b>28 049k€</b>	<b>29 745k€</b>	<b>-4,3%</b>	<b>2,9%</b>	<b>28 866k€</b>	<b>2,7%</b>	<b>29 632k€</b>	<b>0,9%</b>	<b>29 908k€</b>
Vente de produits résiduels	783k€	857k€	777k€	-0,8%		777k€		777k€	0,2%	779k€
Recette déchèterie	5k€	6k€	5k€	0,0%		5k€		5k€	0,0%	5k€
Redevance spéciale	800k€	669k€	700k€	-12,5%		820k€		850k€	0,0%	850k€
Valorisation énergétique	3 300k€	3 494k€	3 400k€	3,0%	0,2%	3 407k€	0,0%	3 407k€	0,0%	3 407k€
Vente d'incinération+Mâchefers	2 648k€	3 399k€	2 680k€	1,2%	0,0%	2 712k€	0,0%	2 712k€	0,0%	2 712k€
Vente de GNV	294k€	273k€	90k€	-69,4%		320k€		320k€		325k€
Participations Eco-organismes	1 982k€	2 258k€	2 016k€	1,7%	0,0%	2 016k€	0,0%	2 016k€	0,0%	2 016k€
Participations Prévention	82k€	0k€	135k€	64,6%		135k€		135k€		
Produit certificat d'économie d'énergie	0k€	0k€	0k€					0k€		0k€
<b>Produit de la fiscalité</b>	<b>22 281k€</b>	<b>22 642k€</b>	<b>20 439k€</b>	<b>-8,3%</b>	<b>0,5%</b>	<b>20 541k€</b>	<b>1,0%</b>	<b>20 746k€</b>	<b>1,0%</b>	<b>20 953k€</b>
Autres produits + exceptionnels	196k€	824k€	132k€			50k€		50k€		50k€
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>32 371k€</b>	<b>34 422k€</b>	<b>30 374k€</b>	<b>-6,2%</b>	<b>-10,6%</b>	<b>30 783k€</b>	<b>0,8%</b>	<b>31 018k€</b>	<b>0,3%</b>	<b>31 097k€</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>1 306k€</b>	<b>6 373k€</b>	<b>629k€</b>			<b>1 917k€</b>		<b>1 386k€</b>		<b>1 189k€</b>
Remboursement en capital	1 480k€	1 462k€	1 250k€			1 265k€		1 282k€		1 182k€
<b>Epargne nette</b>	<b>-174k€</b>	<b>4 911k€</b>	<b>-621k€</b>			<b>652k€</b>		<b>104k€</b>		<b>7k€</b>
Recettes définitives	441k€	212k€	585k€			169k€		3 217k€		410k€
Dépenses d'investissement	8 300k€	1 031k€	19 614k€			2 500k€		2 000k€		2 000k€
Emprunts à réaliser										
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-8 033k€</b>	<b>4 092k€</b>	<b>-19 650k€</b>			<b>-1 679k€</b>		<b>1 321k€</b>		<b>-1 583k€</b>
Reprise des résultats antérieurs	19 290k€	19 290k€	23 382k€			3 732k€		2 053k€		3 374k€
<b>Résultat final</b>	<b>11 257k€</b>	<b>23 382k€</b>	<b>3 732k€</b>			<b>2 053k€</b>		<b>3 374k€</b>		<b>1 791k€</b>
Encours de la dette au 31/12	12 043k€	12 061k€	10 811k€			10 778k€		9 496k€		8 314k€
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>9,22</b>	<b>1,89</b>	<b>17,19</b>			<b>5,62</b>		<b>6,85</b>		<b>6,99</b>

Avec la volonté du SIOM de baisser les taux de la TEOM et de réduire les excédents, les prévisions des épargnes brutes sont en fortes baisses ce qui impactent la capacité de désendettement.

Cette capacité de désendettement qui est à 2 ans en 2018 passe à 7 ans en 2022. Pour mémoire, le seuil de surveillance est fixé à 11 ans et le seuil d'alerte à 15 ans.

Toutefois, le SIOM respecte toujours le principe de l'équilibre réel qui oblige les collectivités locales à financer le remboursement du capital par les ressources propres (recettes réelles d'investissement, autofinancement et excédents reportés).

## Les recettes du budget annexe

<b>La valorisation énergétique</b>	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>BP 2019</b>
Nombre de MWh thermiques	112 149	101 694	99 559	100 000
Prix moyen à l'unité	24,82 €	25,37 €	25,65 €	25,40
<b>Vente de chaleur : sous total</b>	<b>2 783k€</b>	<b>2 580k€</b>	<b>2 554k€</b>	<b>2 540k€</b>
Nombre MWh électriques	15 281	16 117	16 896	15 000
Prix unitaire moyen	42,27 €	41,88 €	42,20 €	42,40
Prime fixe EDF pour novembre, décembre, janvier, février, mars	218k€	185k€	120k€	150k€
<b>Vente d'électricité : sous total</b>	<b>864k€</b>	<b>860k€</b>	<b>918k€</b>	<b>860k€</b>
<b>RECETTES : Total</b>	<b>3 647k€</b>	<b>3 440k€</b>	<b>3 472k€</b>	<b>3 400k€</b>

Les recettes 2019 s'appuient sur une prévision à la baisse de chaleur pour une année de rigueur climatique égale à la moyenne des 10 dernières années et tient compte des aléas techniques liés à l'exploitation du réseau.

## Tonnages incinérés sur le budget « privé »

	<b>CA 2016</b>	<b>CA 2017</b>	<b>CA 2018</b>	<b>BP 2019</b>
Tonnage	38 588.97	38 668.27	42 095	38 400
Recettes HT	2 472 709.98	2 449 084.43	2 713 424.67	2 420 000

L'augmentation des tonnages incinérés en 2018 est due à l'appel de tonnage supplémentaire auprès des prestataires extérieurs pour éviter l'arrêt des fours suite aux conflits sociaux des agents du prestataire de collecte.

## La clé de répartition et détermination des taux de TEOM

La TEOM est déterminé selon le service rendu.

Les charges nettes (dépenses - recettes hors fiscalité) sont répartie pour chaque commune selon les critères suivants :

Catégories de charges à répartir	Critères et pondérations
Collecte en porte à porte OM	35% fréquence + 35% tonnage + 25% densité logements + 5% éloignement SIOM
Collecte en porte à porte Végétaux	
Collecte en porte à porte Encombrants	
Collecte en porte à porte Emballages, Journaux, Magazines	
Collecte en apport volontaire : Verre	
Traitement & tri	60% tonnage + 40% population
Prestations spécifiques	Affectation au réel aux communes bénéficiant du service
Déchèterie de Villejust	100% population
Service de la dette	100% population
Structure et autofinancement nets	100% population

La détermination du taux de TEOM : c'est le résultat du rapport entre le coût du service et les bases fiscales. Ainsi, si la progression des bases fiscales est supérieure à celle de la contribution, alors le taux diminue.

### Les charges nettes à répartir :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés,
- Le traitement et le tri,
- Les prestations spécifiques,
- Les annuités de la dette,
- Les frais de structures,
- L'autofinancement (part consacré au financement des dépenses d'investissement hors subvention et emprunt).

### Tonnages collectés par communes

Avec le changement de prestataire de collecte fin 2018, les tonnages de 2018 n'étaient pas disponible au moment de la préparation budgétaire. Les taux de TEOM 2019 ont donc été déterminés selon les tonnages de 2017.

	population	Total Tonnages 2016	Ordures Ménagères et assimilées			Emballages			Verre Tonnage	Encombrants Tonnage	Déchets verts Tonnage	Total Tonnages 2017	Kg/habitants
			Collecte PAP	Redevance	Tonnage retenu	Collecte PAP	Redevance	Tonnage retenu					
Bures-sur-Yvette	9 875	3 523	1 853	138	1 715	562	21	541	166	119	961	3 502	354,63
Gif-sur-Yvette	21 571	8 105	4 646	451	4 195	1 225	89	1 136	574	558	2 267	8 730	404,71
Gometz-le-Chatel	2 610	1 089	751	37	714	156	4	152	33	43	263	1 205	461,69
Igny	10 335	4 349	2 409	261	2 148	557	37	520	232	306	969	4 175	403,97
Orsay	17 011	6 826	4 033	370	3 663	1 059	92	967	389	309	1 377	6 705	394,16
Palaiseau	34 954	11 277	7 476	831	6 645	1 467	136	1 331	624	755	1 548	10 903	311,92
Saclay	4 021	1 287	856	183	673	207	60	147	121	38	277	1 256	312,36
St Aubin	721	376	304	207	97	69	50	19	33	11	145	305	423,02
Vauhallan	2 081	866	423		423	113		113	20	36	315	907	435,85
Villiers le Bâcle	1 265	555	279	51	228	94	14	80	53	19	127	507	400,79
Champlan	2 844	1 491	1 086	124	962	204	32	172	38	108	260	1 540	541,49
Chevreuse	5 812	2 396	1 521	148	1 373	201	53	148	165	160	456	2 302	396,08
Longjumeau	21 838	8 004	5 640	307	5 333	863	26	837	337	576	799	7 882	360,93
Les Ulis	25 031	6 975	6 827	1 384	5 443	757	214	543	318	607	192	7 103	283,77
St Rémy-les-Chevreuse	7 956	3 585	1 639	169	1 470	519	29	490	264	277	1 110	3 611	453,87
Villebon-sur-Yvette	10 645	4 038	3 285	638	2 647	603	98	505	229	166	728	4 275	401,60
La Ville du Bois	7 506	3 413	2 011		2 011	423		423	163	266	616	3 479	463,50
Linas	6 959	3 107	1 807		1 807	231		231	143	268	581	3 030	435,41
Ballainvillers	4 581	1 846	817		817	285		285	106	112	329	1 649	359,97
Montlhéry	7 816	4 289	2 620		2 620	448		448	157	231	557	4 013	513,43
Villejust	2 332	1 054	1 038	299	739	192	60	132	71	106	273	1 321	566,47
<b>Total</b>	<b>207 764</b>	<b>78 451</b>	<b>51 321</b>	<b>5 598</b>	<b>45 723</b>	<b>10 235</b>	<b>1 015</b>	<b>9 220</b>	<b>4 236</b>	<b>5 071</b>	<b>14 150</b>	<b>78 400</b>	<b>377,35</b>

## Prévisions des prestations spécifiques pour 2019

	Prestations spécifiques : tableau récapitulatif						Coût par habitant
	Coffres CTM	Vidage corbeilles	Sacs papier	Compacteurs	Déchèterie	Total réalisé	
Bures-sur-Yvette	7,03k€		47,59k€			54,62k€	5,53 €
Gif-sur-Yvette	0,50k€		105,55k€			106,05k€	4,92 €
Gometz-le-Chatel	2,33k€		11,59k€			13,92k€	5,33 €
Igny	39,14k€		48,89k€			88,03k€	8,52 €
Orsay	11,69k€	27k€	65,66k€			104,35k€	6,13 €
Palaiseau	27,72k€		99,07k€	30k€		156,79k€	4,49 €
Saclay	19,95k€		12,89k€			32,84k€	8,17 €
St Aubin	0,54k€		6,41k€			6,95k€	9,64 €
Vauhallan	8,58k€		15,41k€			23,99k€	11,53 €
Villiers le Bâcle	1,18k€		5,11k€			6,29k€	4,97 €
Champlan	10,45k€		9,00k€			19,45k€	6,84 €
Chevreuse	12,14k€		37,30k€		4k€	53,44k€	9,19 €
Longjumeau	9,31k€		48,89k€			58,20k€	2,67 €
Les Ulis	48,00k€		16,70k€	24k€		88,70k€	3,54 €
St Rémy-les-Chevreuse	5,16k€		57,89k€		49k€	112,05k€	14,08 €
Villebon-sur-Yvette	10,61k€		34,78k€			45,39k€	4,26 €
La Ville du Bois	11,44k€		23,90k€		57k€	92,34k€	12,30 €
Linas	7,23k€		22,39k€		53k€	82,62k€	11,87 €
Ballainvillers	18,56k€		14,18k€		31k€	63,74k€	13,91 €
Monthéry	23,58k€		25,13k€		59k€	107,71k€	13,78 €
Villejust	2,50k€		11,59k€			14,09k€	6,04 €
<b>Total</b>	<b>277,64k€</b>	<b>27k€</b>	<b>719,92k€</b>	<b>54k€</b>	<b>253k€</b>	<b>1 331,56k€</b>	<b>6,41 €</b>

La colonne déchèterie correspond aux frais d'accès aux déchèteries de Magny Les Hameaux et du SIREDOM.

## Récapitulatif des coûts prévisionnels 2019 pour chaque commune

	Coût du service prévisionnel 2018 (en k€)	Coût du service prévisionnel 2019 (en k€)							Δ n / n-1	
		Collecte	Traitement	Déchèterie	Auto-fin	Dettes	Prest. spécif.	Total	Montants	%
Bures-sur-Yvette	1 113	661	231	44	33	37	55	1 061	-52	-4,67%
Gif-sur-Yvette	2 543	1 511	546	95	75	80	106	2 413	-130	-5,11%
Gometz-le-Châtel	334	194	72	12	9	11	14	312	-22	-6,59%
Igny	1 295	756	261	46	37	40	88	1 228	-67	-5,17%
Orsay	1 976	1 181	424	76	59	63	104	1 907	-69	-3,49%
Palaiseau	3 551	2 170	760	156	117	127	157	3 487	-64	-1,80%
Saclay	440	262	87	18	15	15	33	430	-10	-2,27%
St Aubin	92	53	19	3	3	5	7	90	-2	-2,17%
Vauhallan	272	159	55	9	10	8	24	265	-7	-2,57%
Villiers le Bâcle	156	93	32	6	6	6	6	149	-7	-4,49%
Champlan	368	220	87	13	11	12	19	362	-6	-1,63%
Chevreuse	714	427	145	26	22	21	53	694	-20	-2,80%
Longjumeau	2 367	1 445	516	98	74	81	58	2 272	-95	-4,01%
Les Ulis	2 402	1 404	517	112	86	90	89	2 299	-103	-4,29%
St Rémy-les-Chevreuse	1 098	626	217	36	28	29	112	1 048	-50	-4,55%
Villebon-sur-Yvette	1 223	736	268	48	35	37	45	1 169	-54	-4,42%
La Ville du Bois	937	558	207	0	27	28	92	912	-25	-2,67%
Linas	842	509	184	0	25	26	83	827	-15	-1,78%
Ballainvillers	514	305	108	0	16	18	64	511	-3	-0,58%
Monthéry	1 031	605	231	0	29	30	108	1 003	-28	-2,72%
Villejust	308	182	75	10	11	7	14	299	-9	-2,92%
<b>Total</b>	<b>23 576</b>	<b>14 057</b>	<b>5 042</b>	<b>808</b>	<b>728</b>	<b>771</b>	<b>1 331</b>	<b>22 738</b>	<b>-838</b>	<b>-3,55%</b>

Les 4 communes du SIRM n'utilisent pas la déchèterie de Villejust, aucun coût de fonctionnement ne leur est attribué.

### Données techniques

Tonnages collectés en PAP	2015	2016	Evolution 2015 / 2016	2017	Evolution 2016 / 2017	Prév. 2018	Evolution 2017 / 2018
Ordures Ménagères et assimilées	51 073	51 573	0,98%	51 319	-0,49%	50 923	-0,77%
Emballages	8 815	9 378	6,39%	10 243	9,22%	9 495	-7,30%
Verre	4 098	4 105	0,17%	4 212	2,61%	4 417	4,87%
Encombrants	5 277	5 039	-4,51%	5 064	0,50%	4 603	-9,10%
Déchets verts	13 660	14 706	7,66%	14 150	-3,78%	12 345	-12,76%
<b>TOTAL</b>	<b>82 923</b>	<b>84 801</b>	<b>2,26%</b>	<b>84 988</b>	<b>0,22%</b>	<b>81 783</b>	<b>-3,77%</b>

## Coûts unitaires des marchés de traitement

Coût traitement unitaire en € / HT / T	2015	2016	Evol 2015 / 2016	2017	Evol 2016 / 2017	2018	Evol 2017 / 2018
Traitement Emballages (17 communes)	153,77	160,10	4,12%	163,19	1,93%	168,00	2,95%
Traitement Refus de tri (17 communes)	86,43	83,25	-3,68%	85,05	2,16%	86,00	1,12%
Traitement Emballages (4 communes)		146,18		148,59	1,65%	153,74	3,47%
Traitement Déchets verts (17 communes)	27,50	27,46	-0,15%	26,00	-5,32%	26,38	1,46%
Traitement Déchets verts (4 communes)		30,40		30,49	0,30%	31,24	2,46%
Traitement Encombrant (17 communes)	53,90	61,28	13,69%	61,89	1,00%	62,55	1,07%
Traitement Encombrant (4 communes)		64,83		65,90	1,65%	65,90	
Stockage Verre (4 communes)		5,24		5,34	1,91%	5,52	3,37%

## Coûts aidés pour chaque flux de déchets

Ces coûts sont issus d'une comptabilité analytique visant à établir une matrice standard des coûts par flux de déchets avec application de la méthode Compta-Coût. Cette méthode, élaborée par l'ADEME, est valable pour l'ensemble du territoire français et pour tous types de structure. Cette méthode est utilisée pour élaborer les données figurant dans le rapport d'activité.

€HT/habitant	OMR	Verre : Apport Volontaire	Verre : Porte à Porte	Emballages, journaux, magazines	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets Verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Coût 2016	43,82 €	2,88 €	4,81 €	16,71 €	5,80 €	6,99 €	15,97 €	3,44 €	100,42 €
Coût 2017	45,47 €	3,17 €	5,19 €	18,96 €	5,45 €	6,53 €	17,73 €	2,70 €	100,16 €
Ecart 2015/2016	4%	10%	8%	13%	-6%	-7%	11%	-21%	0%
Référence nationale ADEME (donnée 2014)	56 €	1,70 €	1,70 €	9 €	20 €				93 €

€HT/tonne	OMR	Verre : Apport Volontaire	Verre : Porte à Porte	Emballages, journaux, magazines	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets Verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Coût 2016	171,57 €	144,53 €	218,65 €	362,46 €	130,40 €	281,21 €	220,83 €	92,62 €	195,65 €
Coût 2017	177,29 €	156,02 €	238,92 €	370,25 €	119,76 €	264,63 €	257,34 €	93,68 €	208,42 €
Ecart 2015/2016	3%	8%	-1%	2%	-8%	4%	17%	1%	7%
Référence nationale ADEME (donnée 2014)	227 €	54 €	54 €	185 €	114 €				